

LE MICROCRÉDIT EN FRANCE ET EN EUROPE

MARIA NOWAK*

Il n'existe pas d'idées neuves : dès le Moyen Âge, les tontines ou les sociétés de secours mutuel pratiquaient le crédit auprès de leurs membres. Au milieu du XIX^{ème} siècle, Raiffeisen développa, en Allemagne, des coopératives d'épargne-crédit qui donnèrent naissance aux banques mutualistes. Le microcrédit tel qu'il se développa en Asie et en Amérique latine, depuis les années 1970, n'est qu'une résurgence des mêmes idées, répondant aux besoins de la majeure partie de la population du globe.

Si le microcrédit, dans sa version nouvelle, s'adresse d'abord aux pays du Sud, où la conjonction d'une demande massive, de coûts opérationnels bas et de taux d'intérêt relativement hauts permet d'atteindre l'équilibre financier et de créer des institutions de microfinance durables, les pays industriels sont également intéressés par cette approche. Cet article a pour but de faire le point sur l'implantation, en France, du « crédit solidaire », de son

développement en Europe et de ses perspectives futures.

LE CRÉDIT SOLIDAIRE EN FRANCE

À la fin des années 1980, au même moment où la South Shore Bank de Chicago essayait d'introduire le microcrédit aux États-Unis en s'inspirant de l'expérience de la Grameen Bank, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) tentait de le faire en France. Créée par trois bénévoles, elle n'avait ni capital de départ, ni clients, et ses chances de réussite paraissaient faibles. Grâce à l'appui financier de quelques institutions publiques et privées¹, elle a pu démarrer, fin 1989, une première expérimentation à Paris et à Lille. Cette expérimentation a été longue : dans un pays industriel, il n'était pas évident de trouver une clientèle, et moins encore

* Présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique et du Réseau européen de microfinance ; première présidente du Centre de microfinance de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux pays indépendants.

de convaincre les financeurs potentiels que cette clientèle existait.

Aussi, la phase pilote a duré cinq ans, permettant à l'Adie de trouver sa population cible et de mettre au point les méthodes adaptées à un pays industriel où, non seulement la demande est plus faible suite à la prédominance du travail salarié et de la protection sociale, mais encore plus dispersée et entravée par la réglementation. L'effet pervers de l'État-providence, lorsque les personnes aidées restent trop longtemps dépendantes, est de casser leur confiance en elles-mêmes, et de les marquer du sceau de l'exclusion. Si la clientèle du microcrédit dans les pays du Sud est composée de « pauvres actifs » qui forment la majeure partie de la population dans les pays du Nord, il s'agit de personnes exclues de la vie active et profondément affectées par le regard des autres. La clientèle de l'Adie, composée aux trois quarts de chômeurs de longue durée et d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), se distingue par une volonté de s'en sortir et un courage très au-dessus de la moyenne. Près de 15 % sont quasiment illettrés ou savent à peine lire et écrire, mais 21 % ont fait des études universitaires, montrant, s'il en était besoin, que l'esprit d'entreprise est la chose la mieux partagée au monde. Tous, ou presque, ont acquis, à travers leur parcours de galère, des savoir-faire permettant de créer des activités économiques dans le secteur des services, du commerce ou de l'artisanat. La diversité des projets est infinie, de la vente sur marchés aux services informatiques, en passant par la fabrication des armures en matériau léger, la production du vin mousseux de la fleur

de sureau, le ramassage de la ferraille, le télésecrétariat, ou encore l'élevage des nourritures vivantes pour reptiles domestiques.

Au bout de la phase pilote, l'association qui, suivant la loi bancaire, ne pouvait prêter que sur ses fonds propres, s'est trouvée dans l'impossibilité d'étendre, seule, le crédit solidaire. Sa grande chance a été de pouvoir entrer en partenariat avec le Crédit mutuel, suivi progressivement par quelques caisses de Crédit municipal et par d'autres banques mutualistes : Crédit coopératif, caisses d'épargne, banques populaires. Ce partenariat consistait à laisser à l'association la responsabilité de l'instruction des prêts, de l'aide au montage et du suivi des projets, les décisions d'octroi étant prises par un comité de crédit de l'Adie, auquel participait la banque. Cette dernière décaissait le prêt et assurait sa gestion ; le risque était partagé entre elle (30 %) et l'Adie (70 %), qui rachetait le prêt au bout de trois échéances impayées en étant, elle-même, contre garantie par le Fonds de garantie pour l'insertion par l'économique (FGIE), financé par l'État.

Ce partenariat a ouvert les banques à la cause du microcrédit, en leur montrant que les personnes les plus démunies remboursaient mieux que les autres (3,5 % de pertes) et, qu'à travers l'association, elles pouvaient externaliser les surcoûts de l'accompagnement. Son inconvénient majeur, au fur et à mesure que le système se développait avec plus de 50 banques partenaires, était la complexité des procédures, la duplication des tâches, le délai de décaissement des prêts et d'information sur les impayés. Il était difficile d'imaginer qu'un système aussi lourd puisse être étendu

à un public plus large. Aussi, dans une optique d'institutionnalisation du microcrédit, l'association a obtenu, avec le soutien public de l'Association française des banques, un amendement à la loi bancaire permettant aux associations, finançant et accompagnant les chômeurs et les allocataires des minima sociaux, d'emprunter auprès des institutions financières en vue de prêter².

Après la publication du décret et des arrêtés d'application, l'Adie a été habilitée, le 4 juillet 2003, à mettre en œuvre le nouveau système, qui permettra de simplifier considérablement la gestion des prêts, d'assurer la transparence des coûts et d'améliorer le service aux créateurs. Le temps gagné permettra, en liaison avec les partenaires bancaires, de travailler à une meilleure bancarisation des clients en leur ouvrant accès à d'autres services financiers : épargne, assurance, découvert... Le but de l'association n'est pas, en effet, de créer, dans un pays déjà surbancaisé, une « banque des pauvres », qui enfermerait les exclus dans une sorte de ghetto. Il est de les insérer aussi vite que possible dans les circuits bancaires classiques, comme elle les insère dans l'économie de marché. Bien que le mythe d'une banque solidaire revienne régulièrement en discussion, il est clair que, sur le plan financier, la création d'une telle banque serait d'ailleurs impossible, tant par suite du blocage des taux d'intérêt par le plafond du taux d'usure, qu'à cause des coûts opérationnels beaucoup plus élevés que dans le Tiers monde.

Si le nombre de ses clients est sans commune mesure avec celui des institutions de microfinance dans les pays

du Sud, qui se chiffrent en centaines de milliers, l'Adie compte, fin 2003, près de 8 000 clients actifs. Son réseau de 98 antennes et de 300 permanences couvre toute la France. Grâce à une croissance forte (de l'ordre de 25 % par an en moyenne), elle a financé et accompagné, depuis l'origine, 20 000 entreprises créées par des personnes en difficulté, tout en diversifiant ses produits financiers³ et non financiers⁴, pour mieux les adapter aux besoins de la clientèle. Dans le cadre réglementaire présent, la demande potentielle est estimée à 30 000 prêts par an, pour une activité qui est, actuellement, de 5 000 prêts. Le coût, pour la collectivité, de la création d'une entreprise est de l'ordre de 1/10^{ème} à 1/5^{ème} du coût annuel d'un chômeur, évalué à 18 000 euros.

LE MICROCRÉDIT DE L'EST À L'OUEST DE L'EUROPE

Alors que le développement du microcrédit en France rencontrait mille obstacles, l'effondrement du secteur public en Europe centrale et orientale et le caractère limité de la protection sociale créaient une demande potentielle forte dans les pays post communistes. Cette demande, venant des très petites entreprises et du secteur informel, ne fut pas reconnue immédiatement par les gouvernements, peu habitués à considérer des petites unités de production et à deviner les évolutions d'une économie de marché. Lorsque, dans le cadre de la Banque mondiale, j'avais démarré les premiers projets de

microfinance dans la région, il a fallu que l'expérimentation soit financée par des organisations non gouvernementales (ONG) françaises⁵, pour que le gouvernement albanais accepte d'y croire et de les inclure dans une convention de l'Association internationale du développement. La conjonction de la demande, d'une part, du financement apporté par l'aide internationale, d'autre part, a permis une extension rapide des programmes de microcrédit. La création, en 1996, d'un Centre de la microfinance pour l'Europe centrale et orientale et les nouveaux pays indépendants (MFC), ayant pour mission de diffuser les bonnes pratiques dans toute la région, a joué un rôle important dans la professionnalisation des réseaux, qui ont visé, dès le début, à couvrir progressivement leurs coûts pour devenir de véritables institutions de microfinance.

Aujourd'hui, les résultats du rapport effectué par le MFC⁶ montrent le développement très rapide des institutions de microfinance : elles sont près de 5 400 en Europe centrale et orientale. Parmi elles :

- 18 banques ayant ouvert un guichet spécial de microcrédit avec l'appui de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Commission européenne. Elles comptent plus de 12 000 clients et sont implantées notamment en Russie, en Ukraine, et dans les pays baltes ;
- 9 banques de microfinance ouvertes avec l'appui de la Société financière internationale (SFI) et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Elles regroupent 35 000 clients et fonctionnent en Albanie, Roumanie, Bosnie, Serbie, Kosovo et Russie ;
- 5 234 coopératives d'épargne-crédit

regroupant 1,4 million de clients. Elles sont particulièrement développées en Pologne, Roumanie, Bulgarie, Ukraine, et dans les pays baltes. Petites (400 membres en moyenne et un encours total inférieur à 100 000 dollars) et orientées largement vers le crédit à la consommation, elles interviennent de plus en plus dans le crédit à la production ;

- 80 ONG, financées au démarrage par la Banque mondiale et l'US Aid, comptent plus de 143 000 clients actifs en Pologne, Albanie, Bosnie, Kosovo, Bulgarie... Leur développement a été le plus rapide dans les pays pauvres ou touchés par la guerre. Elles comptent en moyenne moins de 2 000 clients actifs, mais certaines dépassent 10 000.

Au total, le nombre de clients actifs des institutions de microfinance en Europe centrale et orientale dépasse 1,6 million de dollars, et l'encours total des prêts est évalué à 723 millions de dollars.

Comme au sein de l'Union européenne, ces institutions rencontrent des obstacles réglementaires divers portant sur l'autorisation de faire crédit ou d'emprunter pour prêter, la transformation d'une forme légale en une autre, le taux d'intérêt, l'absence d'une législation spécifique pour les coopératives d'épargne-crédit et, dans certains pays, la limitation de leur activité aux prêts à la consommation. Mais le paysage est en train de changer rapidement, et quelques pays, comme la Bosnie et la Macédoine, ont voté des lois spéciales sur le microcrédit. Plusieurs institutions ont pu, au bout de quatre ans, couvrir leurs coûts et garantir ainsi la pérennité du service rendu aux clients.

Certaines sont déjà financées par des investisseurs privés, comme Blue Orchard Fund créé par Dexia.

L'expérience de l'Europe centrale et orientale montre que quarante ans d'interdiction de toute initiative privée ne peuvent tuer l'esprit d'entreprise qui reste vivant en tout homme et réapparaît lorsque nécessité fait loi. Elle montre aussi l'importance conjuguée d'un financement au démarrage, accordé dans une logique d'institution financière, et de l'application des « bonnes pratiques » diffusées par MFC. La demande potentielle reste très forte, le taux de pénétration actuel est estimé à 5 % seulement du marché. La coexistence de quatre modèles d'institutions de microfinance couvrant les différents types de clientèle pourrait préfigurer une vision future pour l'Union européenne.

LE MICROCRÉDIT DANS L'UNION EUROPÉENNE

Si le microcrédit a été implanté en France avant l'Europe centrale, il s'est développé beaucoup moins vite dans l'ensemble de l'Union européenne, faute de secousse comparable à celle de la transition de l'économie étatique vers l'économie de marché. La prédominance de l'emploi salarié et l'existence de l'État-providence ont freiné la demande. La forte bancarisation rendait l'offre moins évidente. La complexité de l'environnement réglementaire exigeait un accompagnement important en termes d'aide au montage, de conseil et de suivi. Aussi, en dehors de

l'Adie, les ONG sont encore peu développées, mis à part Prince's Trust, en Grande-Bretagne, qui a évolué du don vers le prêt et en garde un certain désintérêt pour le contrôle des impayés. Il existe néanmoins, dans ce pays, de nombreuses *community finance institutions*, créées avec l'appui des collectivités locales. Des initiatives de même type apparaissent en Allemagne où, au cours des deux dernières années, une vingtaine de projets ont vu le jour. Bien que les politiques aient été très différentes suivant le pays, les programmes de microcrédit ont été souvent soutenus par l'État. C'est le cas notamment de Finnvera, en Finlande, qui a un programme spécial de microcrédit, de la Deutsche Ausgleichsbank (DtA) en Allemagne⁷, ou de la Banque de développement des PME (BDPME), en France, qui, avec le prêt à la création d'entreprises, atteint le segment le plus élevé de la clientèle du microcrédit. Plus récemment, ICO, en Espagne, a lancé un appel d'offres offrant aux banques une ligne de crédit garantie à 70 % par le Fonds européen d'investissement.

Si les *credit unions* de Grande-Bretagne et d'Irlande, restées en dehors de la loi bancaire, interviennent peu en matière de création d'entreprises, les caisses d'épargne espagnoles se sont engagées nombreuses dans l'initiative lancée par ICO, mais surtout dans des actions spontanées entreprises avec l'appui de leur propre fondation. C'est le cas notamment de la Caixa de Catalunya, de la Fondation Un Sol Mon, ainsi que de la Caixa de Bilbao. En Italie, les Confidi accordaient, depuis longtemps, leur garantie aux prêts aux artisans. Le microcrédit aux personnes démunies vient d'être lancé dans

quatre régions par la Compagnia de Sao Paolo, liée à la banque du même nom, et par une petite banque privée, la Banca del Piemonte, qui, il y a quatre-vingt-dix ans, finançait l'installation des immigrés du sud de l'Italie. Ces initiatives sont soutenues, au niveau de l'accompagnement, par des fondations liées à l'Église catholique qui a une longue tradition de lutte contre l'usure, dans un pays où l'adoption d'une loi, inspirée du modèle français, n'a pas limité, pour autant, le blanchiment de l'argent de la drogue à travers un crédit informel dont les taux atteignent 100 % par an.

ENJEUX ET PERSPECTIVES : VISION FUTURE POUR L'EUROPE

En ce début du XXI^{ème} siècle, le développement du microcrédit ressemble encore à un puzzle incomplet, dont on peut déjà deviner le dessin futur.

La demande existe : 93 % des 20,5 millions d'entreprises de l'Union européenne sont de très petites entreprises de moins de 10 employés ; environ 50 % n'ont pas d'employés. Un secteur informel se développe dans les quartiers en difficulté. L'Europe compte 50 millions de pauvres. Face à cette demande potentielle, il y a une défaillance du marché due, dans certains pays, à une réglementation inadaptée en matière de taux d'usure, mais aussi à un environnement trop complexe des microentreprises qui ne permet pas une approche minimaliste et exige un accompagnement approprié, tout au

moins pour ceux qui se trouvent en marge de la société.

Le manque d'accès au crédit et à l'ensemble des services financiers n'est pas seulement une conséquence de l'exclusion. Il en est aussi l'une des causes, dans la mesure où il enlève aux hommes la chance de créer leur propre activité et les exclut, de ce fait, de l'économie de marché. Aussi, le but n'est pas d'ouvrir l'accès au crédit à tel ou tel segment de clientèle, mais d'ouvrir, à tous, l'accès à tous les services financiers. On peut penser que les banques s'intéresseront de plus en plus à ce marché, comme elles ont su s'intéresser à tous les autres. Mais elles ne pourront pas atteindre toutes les catégories de clientèle, celles notamment qui ont le plus besoin d'intermédiation sociale. Aussi, il est important qu'au-delà des banques, d'autres institutions de microfinance, banques, coopératives d'épargne-crédit, ONG, puissent intervenir de concert. Le but des associations n'est pas de créer un système à part. Il est de bancariser les clients, en leur permettant d'établir une première comptabilité et une histoire de crédit.

C'est l'objectif du Réseau européen de microfinance (REM), créé en avril 2003, qui comprend, dès à présent, 23 membres venant de 11 pays. Parmi eux, on trouve aussi bien des associations que des coopératives d'épargne-crédit ou des banques. Le REM a commencé à travailler en collaboration étroite avec le MFC pour préparer les premiers séminaires de formation pour les réseaux de microcrédit. La DG entreprises de la Commission européenne publie le rapport sur les bonnes pratiques en matière de microcrédit, résultat des travaux d'un

groupe de travail comprenant les représentants des pays de l'Union et des pays en voie d'accession. La conclusion du rapport, qui fixe le montant maximum du microcrédit à 25 000 euros, montre que l'absence d'accès au crédit est une contrainte majeure pour les microentreprises et, plus particulièrement, les microentreprises en création par les personnes défavorisées. Aussi, le rapport propose de nouvelles mesures pour améliorer l'environnement réglementaire, des incitations fiscales pour les investisseurs, l'appui des fonds structurels pour pro-

mouvoir le microcrédit, plus particulièrement dans les pays candidats. Dès à présent, dans le cadre du programme pluriannuel pour l'entreprise, un dispositif de garantie a été mis en place par le Fonds européen d'investissement (FEI). On peut penser que cette prise de conscience, par la Commission européenne, de l'intérêt du microcrédit pour les pays industriels, combinée avec la montée en puissance des opérateurs, et une meilleure coordination des programmes, sont des signes annonciateurs du développement de la microfinance en Europe.

NOTES

1. Comité catholique contre la faim et pour le développement, Fondation pour le progrès de l'homme, Direction générale d'action sociale, Caisse des dépôts et consignations, et Programme européen pauvreté III.
2. Cet amendement voté dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques correspond à l'article 511-6 du Code monétaire et financier.
3. Prêt solidaire de 5 000 euros maximum au taux de marché, prêt d'honneur jouant le rôle de quasi fonds propres, prêt de matériel permettant de tester le projet, Eden, géré pour le compte de l'État.
4. Conseil, formation, cercles de créateurs, centrale de référencement, forum des créateurs sur Internet...
5. Frères d'espérance, Fondation pour le progrès de l'homme.
6. *The State of Microfinance in Central and Eastern Europe and the NIS*, CGAP, Régional reviews, 2003.
7. Fusionnée avec la KfW.

